

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 26 (1892)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Rameau de Sapin.

Neuchâtel, le 1^{er} Février 1892.

Ce journal paraît une fois par mois.

On s'abonne chez M^{le} Fritz Tripet, à Neuchâtel, au prix de fr. 2.50 par an pour la Suisse et fr. 3 pour l'étranger.
Abonnement pris dans les Bureaux de Poste, au prix de fr. 2.80 pour la Suisse et fr. 3.50 pour l'étranger.

ENCORE LES BLOCS ERRATIQUES

Nous avons dit précédemment les raisons qui nous font considérer l'étude des dépôts glaciaires en général et celle des blocs erratiques en particulier, comme utile et intéressante au premier chef. Disons maintenant un mot des différentes catégories de blocs qu'il importe de préserver d'une destruction imminente.

Evidemment nous rangerons en premier lieu parmi les plus intéressants ces rares blocs disséminés aux extrêmes limites de l'extension des glaciers de jadis, en particulier ceux qui occupent les hautes altitudes de notre Jura (Mont Damin, par exemple) ou les vallées les plus éloignées des Alpes (vallée du Doubs, par exemple).

En second lieu, nous voudrions voir protéger ceux qui sont d'une roche rare, d'une espèce localisée dans les Alpes à des affleurements restreints de quelques kilomètres carrés et dont la nature même indique ainsi, exactement, la provenance. Ces blocs, très caractéristiques, d'une région alpine restreinte, étaient nombreux autrefois dans le canton de Fribourg, où ils ont disparu, malheureusement, les uns après les autres. Cher nous ils sont rares et ce fait seul semble les désigner à notre sollicitude.

Les blocs de volume considérable, ainsi que ceux qu'on rencontre quelquefois perchés sur les escarpements, dans des positions d'équilibre presque instable, constituent une troisième catégorie de blocs intéressants. Ne sont-ce pas eux qui parlent le plus eloquemment en faveur de la théorie glaciaire.

Puis, nous désirons le maintien des quelques restes de blocs qui nous ont apporté des Alpes les germes d'une flore étrangère au Jura et sur lesquels on retrouve encore à l'heure qu'il est des plantes alpines.

Enfin, n'oublions pas les "pierres à écueilles", les "menhirs" ou pierres dressées, et tous les blocs qui paraissent avoir servi aux habitants préhistoriques de notre contrée. Sans doute, beaucoup de ces soi-disant monuments préhistoriques n'en sont pas, mais ce n'est pas une raison pour refuser à ceux qui le vont, fort probablement, une part de nos mesures protectrices.

En résumé, nous voudrions savoir une fois pour toutes à l'abri des spéculations :

1^o) Les blocs des hautes altitudes du Jura et les blocs isolés des régions les plus extérieures atteintes par les glaces, c'est-à-dire des régions dans lesquelles les blocs sont rares;

- 2°) Les blocs d'une espèce de roche peu répandue et de provenance localisée;
- 3°) Les gros blocs et les blocs perchés;
- 4°) Les blocs portant des colonies de plantes alpines;
- 5°) Les blocs qui doivent être considérés comme monuments préhistoriques.

**

Dans notre dernier article, nous avons dit que la Société neuchâteloise des Sciences naturelles avait entrepris de dresser un catalogue des blocs erratiques du canton. Il est évident que les cinq membres composant la Commission constituée *ad hoc* par la Société ne viendraient pas à bout de leur tâche, si ils ne pouvaient espérer recuevoir de tous côtés des renseignements, au moins sur la situation des blocs.

Leur répartition est chose très irrégulière : ici ils sont légion, là on peut parcourir le pays une journée entière sans en voir un seul. Dans ces circonstances, le concours de toutes les personnes s'intéressant aux choses de la nature et particulièrement le concours de celles dont les occupations impliquent une connaissance détaillée de certaines parties du pays, sera précieux ; car, répétons-le, c'est avant tout sur la situation, puis sur les dimensions des blocs que la Commission demande à être renseignée. Cette situation une fois connue, ce sera à la Commission à se transporter sur les lieux, à fixer la nature des blocs signalés et à voir s'ils présentent quelque utilité ou quelque intérêt. À cette occasion, nous rappellerons que la situation d'un bloc se détermine et se décrit facilement à l'aide des accidents de terrain, des cultures, des chemins ou des localités avoisinantes : en voici un exemple tiré du Rameau de Sapin de 1868 :

"À la Côte-aux-Tées" - dit M^r. H. A. Béquin - "on en trouve... sur le versant nord de la montagne. Ils sont près d'une petite source, au bord du sentier qui mène des Balles-de-l'Eglise au hameau de Derrière-le-Crêt"... C'est là ce qu'on demande avant tout, qu'on nous donne encore les dimensions et le renseignement sera presque complet. Aussi M^r. Béquin continue-t-il : ... "L'un, le plus gros, a la forme d'une pyramide triangulaire : sa base est engagée dans la terre. Il mesure 3 pieds de longueur, 2, 2 de largeur, 3, 7 de hauteur en comprenant la partie engagée dans le sol." Voilà assurément une description aussi complète que peut la donner un laïque en géologie.

Une circulaire que la Société des Sciences naturelles fera répandre en temps voulu donnera les noms des membres auxquels les renseignements peuvent être transmis.

En attendant, que chacun recueille ses souvenirs et soit prêt aux premiers beaux jours à aller faire sur le terrain de nouvelles conquêtes.

I. D. P.

L' IBÉRIDE TROMPEUSE

(IBERIS DECIPIENS JORD)

Ce n'est pas une plante nouvelle pour la flore du Jura que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs du Rameau de Sapin ; il y a bien longtemps qu'elle est connue : le grand naturaliste Haller la signalait déjà à la côte de Moirargue dans son *Histoire des plantes indigènes de la Suisse* (1768) et Gaudin l'indique au même endroit dans son *Flora helvetica* (1829). Godet la cite dans sa *Flore du*

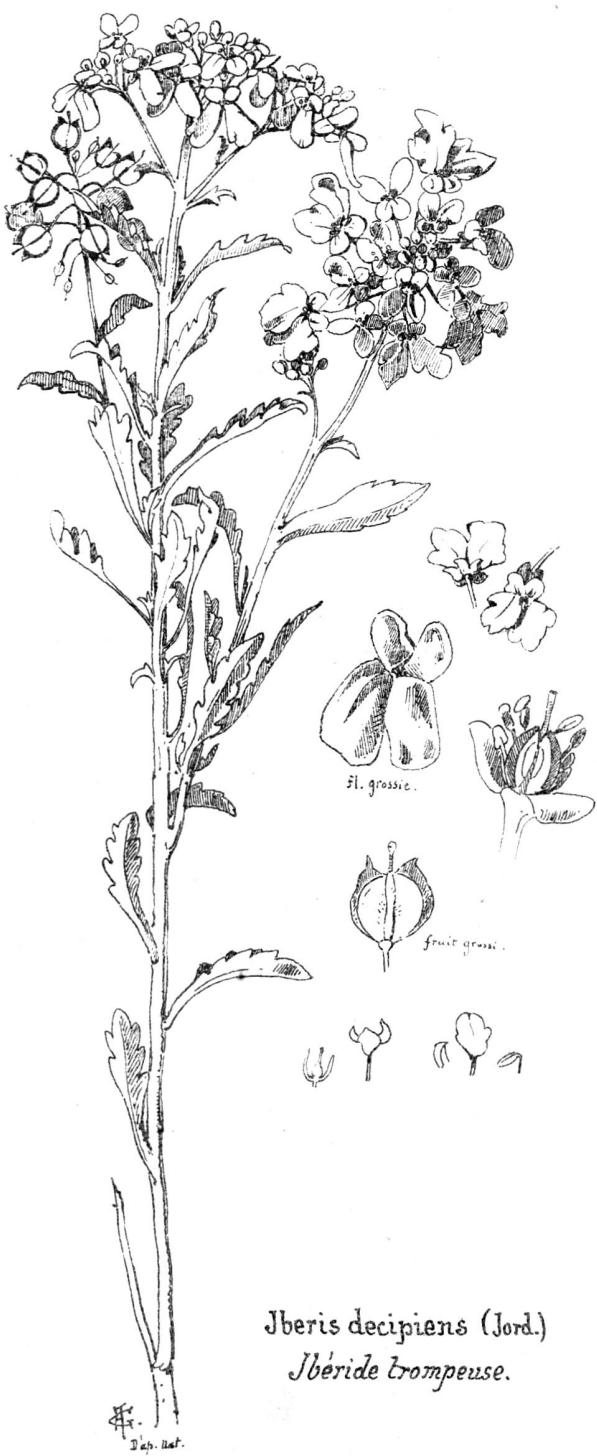
Jura et tous les botanistes neuchâtelois l'ont récoltée soit à Noiraigue, soit au Champ-du-Moulin ou au-dessous de Boudry. Mais il paraît que l'Iberis en question n'est pas du tout l'*Iberis amara* L., avec lequel il a été confondu jusqu'ici, mais bien une espèce voisine, une forme affine, nommée *Iberis decipiens* par le célèbre botaniste lyonnais Jordan, le chef d'une école de naturalistes qui a démembré les anciens types linnéens en créant à leurs dépens de nouvelles espèces basées sur des caractères plus ou moins constants et d'une valeur scientifique plus ou moins contestable.

L'Ibéride trompeuse a été décrite par M^r Jordan sur des exemplaires provenant de Nantua, Département de l'Ain. C'est M^r Genty, de Dijon, qui a reconnu le premier l'identité de la plante de Noiraigue avec celle de Nantua. Nous avons des motifs sérieux pour rapporter à cette même forme l'Ibéride qu'on rencontre si fréquemment sur la grève du lac de Neuchâtel, entre Concise et Corcelettes; des exemplaires cueillis par M^r Gaillie, pharmacien à Concise, confirment notre première impression.

Nous reviendrons plus tard sur ce sujet; en attendant, nous donnons ici la diagnose de l'*Iberis decipiens* d'après M^r Jordan:

"Rameaux fructifères modérément allongés; sépales ovales, souvent violacés; pétales oblongs-ovales; silicules suborbiculaires, à peine un peu étroites à la partie supérieure, ailes égaleant au moins la largeur des valves et entourant la siliquule entière d'un rebord quelque peu large, lobes de l'échancrure ovales-subaigus, formant un angle aigu et dépassés par le style; feuilles vertes, un peu concaves, ciliées-hispides, étalées, les inférieures ovales-oblongues, retrécies en pétiole, toutes les autres oblongues-lancéolées, obtuses, atténuees à la base, élégamment crenelées-dentées, à 3-4 dents de chaque côté; tiges, 1 ou plusieurs, dressées, ramifiées à l'extrémité; rameaux simples, dressés en corymbes; racine bisannuelle."

Les Iberis appartiennent à la famille des Crucifères; on en cultive plusieurs espèces pour leurs fleurs. Celle qui fait le sujet de ces lignes a été



Iberis decipiens (Jord.)
Ibéride trompeuse.

remarquée déjà par M^r. le D^r. H. Christ, qui la signale comme suit dans son ouvrage classique sur "La flore suisse et ses origines":

"Une plante qui paraît se trouver chez nous dans deux conditions, c'est-à-dire aussi bien comme plante sauvage que comme plante accidentelle accompagnant les cultures, c'est l'*Agrostis amara*, espèce très disséminée, du Jura jusqu'en Autriche, au Sud de l'Allemagne et en Belgique, qui par places est assez abondante dans nos cantons occidentaux, jusqu'à Bâle, mais qui s'y trouve exclusivement dans les champs de blé. Hoch ne l'indique également pour toute l'Allemagne que dans les champs et les terres cultivées. Cette plante se trouve au pied des grands rochers du Val-de-Cravens, au-dessus de Noiraigue, dans une circonscription assez étendue et dans des conditions entièrement différentes de celles où on la rencontre habituellement. Là, elle apparaît comme plante des éboulis rocheux, absolument comme ses congénères des Alpes méridionales."

"Pourquoi n'admettrait-on pas que cette station, qui diffère si essentiellement de toutes les autres, est la dernière étape du côté du Nord, où la plante se trouve dans ses conditions primitives et conformes à celles de ses contrées d'origine, et que partout ailleurs elle ne se trouve dans nos champs que comme plante accidentelle, introduite avec les blés?"

Fritz Tripet.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES (OCTOBRE - DÉCEMBRE 1891)

| Neuchâtel | | | Chaumont | | | Colombier | | | Le Locle | | | Chaux-de-Fonds | |
|---|---|---|----------|-------------------------------|---------|------------------------------|---------|---------|----------|---------|---------|----------------|---------------------------------------|
| Octobre | Novemb. | Décemb. | Octobre | Novemb. | Décemb. | Octobre | Novemb. | Décemb. | Novemb. | Décemb. | Octobre | Décemb. | |
| Température moyenne du mois | C+9,77 | +3,3 | +1,35 | C+7,96 | +1,43 | +0,65 | +10,15 | +7 | +2,5 | +0,3 | -0,5 | +7,2 | -0,27 |
| La température moyenne la plus élevée a été observée le | 15+13,7 | 18+9,1 | 31+9,3 | 1+15,3 | 19+10,4 | 6+6,8 | 1+13,6 | 10+12,3 | 31+9,3 | 18+6 | 30+6 | - - | 13+4,4 |
| la plus basse | 31-0,3 | 8-2,1 | 22-8,8 | 31-5,4 | 7-5 | 21-11,5 | 31-0,6 | 28+4 | 21-6,3 | 29-6,5 | 20-11,6 | - - | 22-13,7 |
| La température la plus élevée a été observée le | 1+19 | 11/8+11,7 | 31+10,7 | 1+19,5 | 19+14 | 6+10 | 1+17 | 4+20 | 31+12 | 25+9,5 | 13+9 | 1+20 | - |
| la plus basse | 31-2,8 | 8-6,5 | 22-11,3 | 31-8 | 7-7 | 21-14,6 | 31-1 | 6 . 0 | 21-9 | 30-11,5 | 22-14,5 | 31-7,5 | - |
| Vent dominant | Éclairs au N.O. le 26 de 6 h. à 8 h. du s. | N. E. | S. O. | | 0. | | N. E. | N. O. | N. | S. O. | S. O. | S. O. | S. O. |
| Eau tombée, en millimètres | 98 | 91,3 | | | | | | | | | 75 | | |
| Neige tombée, en centimètres | erlende main; à la fin du mois, très forte bise du N.E. | Premiers flocons de neige les 17 et 18. | | Première neige le 11 Novembre | | Givre sur la montagne le 28. | | | | 15 | 20 | | 48 Flûte d'étoiles filantes du 17-22. |

Albin Guinand.

VARIÉTÉS

Du 13 Juillet 1670.

Il est ordonné au s^e De la Cour Recev^r des parties casuelles de livrer à Antoine Borel de louer neuf livres foibles, à lui gratuitement accordés pour avoir tué 3 loups.

(Extrait des Manuels du Conseil d'Etat relatif aux carnassiers.)

Par M. Tripet.